

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2024****ACTUALISATION DES TARIFS SPORT - PISCINE**

Vu la commission fusionnée Rayonnement et Communication, réunie le 14 mars 2024.

Au regard du patrimoine bâtiminaire vétuste dont la nouvelle municipalité a hérité, du contexte inflationniste qui a fortement impacté le panier du maire (fluides, denrées alimentaires, matières premières, matériaux,...), des mesures nationales entraînant une hausse mécanique de nos dépenses de personnel (hausse du point d'indice, du SMIC, attribution de 5 points supplémentaires à chaque fonctionnaire,...) et de la perte de certaines compensations versées par l'Etat en 2023 (filet de sécurité notamment), la commune se voit contrainte d'actualiser les tarifs des services rendus aux usagers afin de préserver l'équilibre de son budget. Il apparaît en effet plus juste de solliciter l'usager plutôt que le contribuable (souvent non-utilisateur du service). Dans ce cadre, en complément de l'indexation tarifaire annuelle (fixée cette année à 3,9% conformément aux chiffres de l'inflation), une augmentation des tarifs est ponctuellement appliquée à hauteur de 20%.

Néanmoins, le principe posé vise à maintenir une tarification basse.

Il est proposé une réévaluation de la tarification relative à la piscine comme suit, à compter du 1^{er} mai 2024 :

Code	Articles (tarif normal)	Tarif actuel	Tarif proposé	Bénéficiaires	Commentaire
A1	Une entrée baigneur	3,30 €	4,10 €	Tout public	
A2	Une carte de 10 entrées	29,55 €	36,85 €	Tout public	
A3	Une carte d'entrée annuelle	214,20 €	267,10 €	Tout public	<i>Année scolaire, sans nombre de séance limite</i>
A4	Une séance animation	6,05 €	7,55 €	Public majeur	<i>Concerne l'aquagym</i>
A5	Une carte semestrielle d'animation	91,00 €	113,45 €	Tout public	
A6	Une carte annuelle d'animation	181,85 €	226,75 €	Tout public	
A7	Une entrée « évènementiel »	8,60 €	10,70 €	Tout public	<i>Sur les évènements festifs</i>
Code	Articles (tarif réduit)	Tarif actuel	Tarif proposé	Bénéficiaires	Commentaire
B1	Une entrée baigneur (Tarif réduit)	2,50 €	3,10 €	Public et organismes divers Seclinois	<i>Sur présentation de la carte de seclinois</i>
B2	Une carte de 10 entrées (Tarif réduit)	22,15 €	27,60 €	Public seclinois	<i>Sur présentation de la carte de seclinois</i>

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

B3	Une carte d'entrée annuelle	160,65 €	200,30 €	Public seclinois	Année scolaire, sans nombre de séance limite. Sur présentation de la carte de seclinois
B4	Une séance animation (Tarif réduit)	3,65 €	4,60 €	Public majeur seclinois	Sur présentation de la carte de seclinois Concerne l'aquagym
B5	Une carte semestrielle d'animation (Tarif réduit)	60,25 €	75,10 €	Public seclinois	Sur présentation de la carte seclinois
B6	Une carte annuelle d'animation (Tarif réduit)	119,35 €	148,80 €	Public seclinois	Sur présentation de la carte seclinois
B7	Une entrée « évènementiel »	5,35 €	6,65 €	Public seclinois	Sur les évènements festifs organisés
Code	Articles (Scolaires)	Tarif actuel	Tarif proposé	Bénéficiaires	Commentaire
C1	Une entrée scolaire « établissement privés Seclinois » élèves non seclinois	1,50 €	1,85 €	Écoles privées, collèges et lycées privés seclinois	Sous couvert d'une convention
C2	Une entrée scolaire « MEL »	2,50 €	3,10 €	Écoles, collèges, lycées entrant dans la charte MEL	Sous couvert d'une convention
C3	Une entrée scolaire (établissements extérieurs à la MEL)	3,10 €	3,85 €	Écoles, collèges, lycées divers (Hors MEL)	Sous couvert d'une convention
D1	Une entrée gratuite	0.00 €	0.00 €	Accueil collectif de mineurs seclinois, formation, associations et écoles publiques de Seclin, accompagnants de personnes titulaires de la carte MDPH, projets de service.	
Code	Articles (Comité d'entreprise)	Tarif actuel	Tarif proposé	Bénéficiaires	Commentaire
E1	Carte de 10 entrées comité d'entreprise	26,15 €	32,60 €	Comités d'entreprises	Article vendu directement au comité

Les anciennes cartes vendues et les conventions scolaires de l'année en cours restent valables.

Les recettes sont inscrites au budget 2024 au **chapitre 70** « Produits des services du domaine et ventes diverses » **gestionnaire** « PISCINE » **fonction 323** « Piscines » **article 70631** « Redevances et droits des services à caractère sportif ».

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'appliquer la nouvelle tarification à partir du 1^{er} mai 2024.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

A 24 VOIX POUR

A 8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URJEN Sophie, PACINI Antoine)
ADORNI Christel absente sans procuration.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

François-Xavier CADART

Secrétaire de séance

Maire de SECLIN

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :